



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN



DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS ET DES DOMAINES

Communiqué : etax à la DME

La Direction générale des Impôts et des Domaines poursuit son processus de généralisation progressive des télé-procédures.

Les objectifs de la généralisation des télé-procédures

Ils sont principalement au nombre de trois :

- l'automatisation des flux de travail et des échanges internes ou externes de données ;
- la transparence, l'efficacité et la célérité du travail administratif ;
- et l'amélioration significative de la qualité des services rendus aux usagers.

L'ouverture de la plateforme etax aux usagers de la DGE et de la DME

La plateforme etax est aujourd'hui ouverte à tous les contribuables relevant de la Direction des grandes Entreprises (DGE) et de la Direction des moyennes entreprises (DME). L'utilisation de etax est obligatoire pour les contribuables de la DGE depuis janvier 2018 et pour certains contribuables de la DME à partir du 1er août 2018. Pour rappel, etax permet de :

- déclarer ses impôts et taxes en ligne ;
- payer ses impôts et taxes en ligne ;
- consulter le solde des comptes d'impôt en ligne ;
- formuler des requêtes en ligne et obtenir des réponses de l'administration via le même canal.

La souscription se fait en ligne, en renseignant le formulaire accroché au présent site.

Les informations figurant sur le formulaire sont captées par l'administration qui crée ensuite un login et un mot de passe qu'elle transmet au contribuable. À partir de ce moment, celui-ci peut accéder à la plateforme etax.

L'accompagnement des usagers de la DME pour le déploiement de etax

L'usage obligatoire de la plateforme etax est donc étendu aux contribuables relevant des centres des moyennes entreprises « Dakar 1 » et « Dakar 2 » (CME 1 et CME 2) et du centre des professions réglementées (CPR). La DGID a mis en place un dispositif spécial pour les accompagner dans cette transition. Le dispositif d'assistance s'opère à trois niveaux :

- des sessions de formation à l'endroit de tous les usagers concernés par cette obligation ;
- la mise à disposition de toute la documentation sur le présent site web ;
- un support personnalisé à travers une messagerie individualisée et général via le centre d'appel joignable au 818 00 11 11.

L'ambition de la DGID est d'être une administration moderne pour et avec vous, pour toujours vous rendre le meilleur service.

La DGID, une administration moderne au service de l'utilisateur.